

Le Village
30450 Bonnevaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 Mars

PRESENTS

Municipalité : Roseline Boussac, Marie Cécile Chandéris, Sabine Hurel,

Consultants : Christel Fietcaut-Gordot, Lydie Rocher, Me Cyril Rouault, avocat spécialisé en Urbanisme et Environnement,

Habitants : Frédéric Vidal, Nathalie Vidal, Monique Tschumi, Margaret et Jean Noël Vasseur, Georges et Evelyne Zinsstag, Franck Duc, Annette Jost, Valérie Viallefont, Sylvaine Fleury, Georges Matichard, Saida Loyal, Myriam Chaboche, Philippe Martin, Marie Paule Brasseur, France Mainguet, Jean- François Bellosta

OBJET DE LA REUNION

Mardi 12 Mars, à 18 heures, dans la salle polyvalente.

La réunion publique a pour objet de présenter au public le projet du Plan Local d'Urbanisme par le Consultant en charge de sa reprise. (PLU) avant arrêt par le Conseil Municipal.

Le PLU fixe les règles générales d'utilisation du sol pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.

PRESENTATION DU PLU

Les quatre composantes du PLU sont présentées par un Power point d'une quarantaine de slides et commentées

- Le Diagnostic,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Les Orientations d'Aménagement (OAP),
- Le Règlement : cartographie et articles.

Le document présenté sera placé sur le site de la Commune, il sera téléchargeable.

REACTIONS ET COMMENTAIRES

Le public formule de nombreux commentaires que l'on peut regrouper dans les thèmes généraux suivants :

- Il est considéré que la « *concertation* » limitée aux membres du conseil est en contradictions absolue avec les principes vendus à la population lors du lancement du PLU : la participation de celle-ci, en pratique inexistante et conduisant cette dernière à récuser certaines orientations ou propositions.
Les urbanistes rétorquent avoir suivi les instructions du Maître d'Ouvrage : la Mairie.
- Scepticisme devant la définition jugée utopique de l'aménagement des « dents creuses » identifiées dans les hameaux, conduisant à considérer qu'il est possible de couvrir une augmentation de population de 19 personnes,
- Critique de la définition du contour des zones urbanisées, jugée trop restrictive,
- Critique de l'absence de zone où pourraient être développées des activités artisanales : transformation de produits agricoles, atelier et stockage de matériel et d'équipement sont évoqués.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS D'ETUDE

Les dispositions suivantes sont assez laborieusement acquises :

- Les documents seront mis à la disposition en Mairie, aux heures et jours d'ouverture,
- Des copies pourront être faites ; JF Bellosta signale que le tarif de photocopie retenu par la commune ne pourra être appliqué car pour les documents administratifs ces tarifs sont définis sur le site officiel Service Public.fr à la rubrique « Accès aux Document administratifs » ; et à condition que la Mairie soit habilitée à encaisser des règlements,
- L'ensemble du dossier, téléchargeable sera placé sur le site,
- Un CD Rom sera mis à disposition.

Un cahier sera à disposition du public qui pourra consigner ses remarques ; des courriers de commentaires pourront également être adressés à la Mairie.

CALENDRIER DES ETAPES COMPLEMENTAIRES

Les étapes complémentaires et le calendrier correspondant peuvent laborieusement être obtenus après que Me C Rouaut ait été sollicité directement :

- Fin de rédaction des commentaires : 15 Mai,
- Remise du dossier amendé par le Consultant : 31 Mai,
- Juin, Juillet, Août : trois mois : Période d'examen par les PPA (Personnes Publiques Associées),
- Date non fixée : désignation d'un Commissaire Enquêteur,
- 30 jours : (mi-septembre-mi-octobre ?) durée de l'enquête publique ; le Commissaire Enquêteur se rend à quatre reprises en Mairie pour entendre la population,
- 30 jours : durée maximale de remise de son rapport par le Commissaire Enquêteur ; remise au plus tard mi-novembre ?,
- Délai d'ajustements éventuels en fonction des recommandations du Commissaire Enquêteur,
- Remise de la version définitive,
- Approbation par le Conseil Municipal.(fin 2019 ?).

Au nom d'ABC

JF Bellosta
06 08 90 08 56
Jf.bellosta@free.fr